

RUANDA.  
PARQUET DE RUHENGERRI

N°69/Just.C.M.P.

Objet

Commission rogat.

Ruhengeri, le 29 Janvier 1947

Monsieur le Gouverneur, Chef du Parquet,

Réf: Votre 269/Just.M.C./c.AHMED ISSBAK du 13-1-7

J'ai l'honneur de vous retourner ci-joint la commission rogatoire reçue ainsi que les P.V.d'interrogatoire de SUNDAR SINGH DATRA, et de AMARSINGH BAGWANDAS qu'il a été intéressant d'écouter également.

A noter que SUNDAR SINGH, ancien commerçant de Ruhengeri n'ayant pas réussi dans ses entreprises, est actuellement employé ici par AMARSINGH BAGWANDAS.

L'Officier du Ministère Public,  
STEVENS.A.J.F.

à Monsieur le Gouverneur, Chef du  
Parquet du Ruanda Urundi.  
Usumbura.

Ruhengeri



4308

SERVICE DE LA JUSTICE.

~~AL/LE~~ TERRITOIRE  
DU  
RUANDA-URUNDI

USUMBURA le 13 janvier 1947.

N° 269 /JUST.

URGENT

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° .....

du .....

1 Annexe

OBJET:

M.C/C Ahmed Isaak.

*no 84 / fmk out  
29.1.47*

Monsieur l'Officier du Ministère Public,

J'ai l'honneur de vous comettre rogatoirement conformément à l'article 20 du Code de Procédure Pénale aux fins d'interroger Monsieur SUNDAR SINGH, résidant à Ruhengeri.

A toutes fins utiles, je vous signale que ce dernier avait été invité à passer par mon bureau, par une lettre datée du 8 octobre 1946, dans le but de confirmer ce qu'il avait dit à Monsieur LEBRUN. Mais il n'a pas répondu à cette invitation.

Il y a, peut-être, lieu de craindre que Monsieur SUNDAR SINGH veuille se dérober aux questions libellées dans la commission rogative.

Aussi vous demanderais-je de le mettre en confiance en lui garantissant qu'il ne court aucun risque de la part d'Ahmed Isaak.

Pour le Gouverneur  
P. LERCY.

Monsieur l'Officier du Ministère Public  
de & à

RUHENGARI.

*Pierre Leroy*